

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 109, été 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17577ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2006). Avis et prises de position. *Continuité*, (109), 64–66.



MONT ORFORD

APPEL À LA PRUDENCE ET AU BON SENS

Le mont Orford fait partie du patrimoine public. Il mérite une reconnaissance et une protection appropriées.

Photo: Jocelyn Boutin

L'accès direct à ce paysage ne devrait pas être l'avantage d'un nombre limité de propriétaires privés.

Le comité Avis et prises de position de la région de l'Ouest du CMSQ dénonce la privatisation d'une partie du Parc national du Mont-Orford et son retrait du parc. Il constate avec inquiétude que les impacts de ce projet d'envergure sur l'environnement et sur les paysages culturels du milieu n'ont pas fait l'objet d'une étude globale, pas plus que ses conséquences pour les citoyens du canton d'Orford. La prudence s'impose afin d'éviter de dilapider un patrimoine public qui, par ce précédent, menace directement l'intégrité de l'ensemble des parcs nationaux du Québec.

Le CMSQ enjoint donc le gouvernement à renoncer à vendre une partie du Parc national du Mont-Orford et à s'engager à chercher d'autres solutions afin que la conservation et la mise en valeur du parc se fassent dans le respect de son environnement.

Le 29 mars dernier, le Conseil des monuments et sites du Québec écrivait au premier ministre du Québec, Jean Charest, pour lui signifier son inquiétude à l'annonce de la vente d'une partie du Parc national du Mont-Orford à des intérêts privés. Il en a profité pour lui rappeler que la conservation du patrimoine naturel participe à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Le

CMSQ juge important de permettre à la population de profiter des endroits uniques que sont les parcs nationaux. Point de repère pour la région des Cantons-de-l'Est, le mont Orford mérite une reconnaissance et une protection appropriées. Et ce qui a été donné au public pour le bien commun doit demeurer public; ce principe doit guider l'intervention gouvernementale.

Selon le CMSQ, le débat doit d'abord s'articuler autour de la sauvegarde de l'intégrité du Parc national du Mont-Orford, constitué en 1938. Depuis toujours, les activités de plein air et la protection de l'environnement cohabitent au sein de cette richesse collective exceptionnelle. Le projet envisagé est inquiétant puisqu'il encourage la privatisation de la montagne, un phénomène déplorable.

La maison du gardien sauvegardée

Situé dans le secteur Hull, à Gatineau, le cimetière Notre-Dame est un lieu d'une grande importance en Outaouais. Plusieurs figures marquantes de Gatineau et de la région de

la capitale fédérale y reposent, notamment le donateur du terrain, Andrew Leamy, dont le site tout près porte le nom (le parc du Lac-Leamy, voir *Continuité*, n° 91, hiver 2001,

p. 62), le père Joseph-Henri Tabaret, bâtisseur de l'Université d'Ottawa, et Donald Charron, première femme présidente d'un syndicat en Outaouais.

À l'entrée de ce cimetière, au 75, boulevard Fournier, se trouve l'ancienne maison du gardien, construite en 1915. L'hiver dernier, l'organisme Les Jardins du souvenir a

demandé un permis à la Ville de Gatineau pour démolir cette maison de brique, afin d'utiliser le site pour construire un complexe funéraire.

La Société d'histoire de l'Outaouais (SHO) a exprimé au Comité des demandes de démolition son souhait de ne pas voir disparaître la maison. Toujours en bon état, la résidence de style victorien est la dernière maison ancestrale de cette partie de la ville. De plus, avec la magnifique arche centenaire de l'entrée et le charnier en pierre, l'ancienne demeure du gardien constitue un témoin privilégié de l'architecture et de l'aménagement du cimetière historique. Sans compter qu'il s'agit de la dernière maison de gardien de cimetière dans le secteur Hull. Depuis sa construction, le bâtiment n'a cessé de remplir une fonction liée au cimetière Notre-Dame. L'administration y loge toujours. Convaincue que cette vocation devait être maintenue, la SHO a invité le propriétaire à regarder de l'autre côté de la rivière des Outaouais, vers le cimetière historique Beechwood à Ottawa, où l'ancienne maison du gardien n'a pas été démolie. La demeure construite en 1890 a plutôt été harmonieusement intégrée à un complexe

funéraire moderne et abrite dorénavant les bureaux de l'administration. À l'intérieur, plusieurs photographies anciennes relatent l'histoire du cimetière et des occupants de la maison. Le Comité des demandes de démolition a été sensible aux arguments des opposants à la démolition et n'a pas accordé le permis demandé. L'organisme Les Jardins du souvenir n'a pas contesté cette décision. Au contraire, il a approché les défenseurs du patrimoine afin de trouver une nouvelle vocation pour la maison. Par ailleurs, la Ville de Gatineau a indiqué qu'elle favoriserait la sauvegarde à long terme de l'ancienne maison du gardien par un changement de zonage et qu'elle contribuerait financièrement à sa restauration.

Le président de la Société d'histoire de l'Outaouais, Michel Prévost, s'est réjoui de la sensibilité des membres du Comité des demandes de démolition et a souligné l'ouverture du propriétaire du cimetière. Tous souhaitent s'entendre sur un projet de recyclage compatible avec la vocation première de la maison ancestrale afin de lui donner une nouvelle vie.

Les membres du comité Avis et prises de position de l'Ouest, qui ont appuyé la



démarche dès le départ, sont très satisfaits de ce dénouement positif pour le patrimoine bâti de l'Outaouais.

Construite en 1915, la maison du gardien du secteur Hull, à Gatineau, a finalement été sauvée de la démolition.

Photo : Michel Prévost

Menace à Saint-Augustin-de-Desmaures

Au fil des ans, le Conseil des monuments et sites du Québec, tout comme la population de la province, a assisté, souvent impuissant, à la détérioration de nombreux paysages et bâtiments culturels importants, qui a fait perdre aux localités et aux régions leur caractère identitaire.

Malgré le discours officiel sur l'environnement, la préservation du patrimoine, le développement durable et la qualité des aménagements, force est de constater que, trop souvent encore, les décisions en aménagement ne sont pas conséquentes. Les impératifs économiques et une vision à très

court terme priment la pérennité des ressources patrimoniales non renouvelables.

Le CMSQ a été récemment saisi du projet de modification de zonage dans un secteur de Saint-Augustin-de-Desmaures, à l'est du boulevard Fossambault, sur le côté nord de la route 138. Un promoteur a



Une modification de zonage a été demandée pour un secteur du village de Saint-Augustin-de-Desmaures. Sept maisons sises le long de la route 138 pourraient disparaître au profit d'un édifice commercial.

Photo: Hélène Bourque

l'intention d'y construire un édifice commercial de grande surface abritant un marché d'alimentation et d'autres commerces. La municipalité projeterait également d'ouvrir dans ce secteur une nouvelle artère vers le parc industriel. Ce développement provoquera la disparition de sept maisons (dont plusieurs sont passablement affectées par une mauvaise restauration et une mise

en valeur déficiente) et portera directement préjudice aux propriétés d'intérêt patrimonial avoisinantes (maison Mainguy, maison Petitclerc). Toutes ces habitations font partie de la trame urbaine ancienne du noyau villageois de Saint-Augustin. La concession des terres de ce secteur remonte à 1647 et cet îlot ancien s'inscrit sur le parcours mère (la route 138).

Préoccupé par ce projet qui modifiera irrémédiablement le caractère patrimonial de Saint-Augustin-de-Desmaures, le CMSQ constate que, à l'instar de plusieurs autres villes, cette municipalité ne respecte pas son plan d'aménagement et met volontairement son patrimoine en péril en adoptant des règlements ponctuels et à courte vue, irrespectueux de l'identité du territoire.

Le CMSQ est d'avis qu'un pareil projet n'a pas sa place dans ce tissu urbain ancien et qu'aucun aménagiste ne lui donnerait son aval. De plus, dans le contexte actuel, modifier une réglementation destinée à protéger des bâtiments et des terrains situés dans une zone d'intérêt constitue un

geste qui engage la responsabilité de chaque intervenant. Les conséquences d'une dérogation à ce type de réglementation sont attentatoires et surtout irréversibles quand il s'agit de patrimoine.

Le CMSQ a invité le conseil municipal à reconsidérer sa décision dans ce dossier afin que cette zone patrimoniale soit défendue et développée harmonieusement plutôt que soumise à un développement qui fait fi de ses richesses.

Le maire a répondu qu'« un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) s'applique dans ce secteur ». Il semble cependant que ce plan ne protège que les édifices commerciaux du côté sud de la route 138. Se disant soucieux du patrimoine et exposant cette préoccupation en énumérant une série d'actions déjà prises, le maire entend malgré tout soutenir ce projet et ainsi « améliorer la qualité de vie des résidents » de Saint-Augustin. La position du Conseil a été présentée lors de la tenue de l'audience publique le 24 mai dernier.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Mathieu Payette-Hamelin, étudiant en conservation de l'environnement bâti; Ginette Cloutier, muséologue; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, chargée de projet en revitalisation; Daniel Quirion, stagiaire en architecture.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Anne Vallières, architecte; Denis Boucher, historien; Gilles Fortin, architecte; Alain Franck, ethnologue.

POUR INFORMATION :

Léopoldine Marcotte, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128 succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7413 • Téléc.: (514) 343-2042
Courriel: appouest@cmsq.qc.ca

Marie-Monique Turgeon, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec:
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347 • Téléc.: (418) 647-6483
Courriel: appest@cmsq.qc.ca

Les mémoires du CMSQ sont disponibles à : www.cmsq.qc.ca